



Droit routier sinistre

Par Vero1408

Bonjour j'ai tapé un lampadaire urbain mon pied avait glissé sur l'accélérateur un diam Che. Deux jours plus tard j'ai déclaré ce sinistre à la mairie où s'est passé l'accident. Pas.de dommages sur le véhicule mais lampadaire endommagé. Il a été convenu que je sois contacté par une société d'électricité pour rembourser les réparations. J'ai déclaré le sinistre à mon assurance le mardi. Je voulais savoir si je pouvais être jugée pour un delit de fuite? Merci

Par ESP

Bonjour

Vous avez fait le nécessaire auprès de la mairie comme de votre assurance, pas de souci pour 2 jours...